



TotalEnergies

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TotalEnergies annonce le début de la négociation de ses actions ordinaires sur le NYSE

Paris, le 8 décembre 2025 - TotalEnergies SE (NYSE : TTE) annonce à compter de ce jour, 8 décembre 2025, le début de la cotation de ses actions ordinaires sur le New York Stock Exchange (« NYSE ») en remplacement de la cotation de ses *American Depository Receipts* (« ADR »).

Ces actions ordinaires sont négociées sous le même ticker « TTE » que celui sur Euronext et que l'ancien ticker des ADR.

Le 30 octobre 2025, la Société avait annoncé la résiliation de son programme d'ADR et la conversion des ADR en actions ordinaires, chaque ADR étant échangeable contre une action ordinaire cotée sur le NYSE. À compter du 8 décembre 2025, TotalEnergies a converti tous les ADR en circulation en actions ordinaires cotées sur le NYSE.

Vous pouvez consulter la [section dédiée](#) du site Investisseurs pour plus d'informations.

À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies intégrée mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Nos plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus durable. Présente dans environ 120 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations.

Contacts TotalEnergies

Relations Media: +33 (0)1 47 44 46 99 | presse@totalenergies.com | [@TotalEnergiesPR](#)
Relations Investisseurs : +33 (0)1 47 44 46 46 | ir@totalenergies.com



Avertissement :

Les termes « TotalEnergies », « société TotalEnergies » et « Société » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos » et « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives (incluant des forward-looking statements au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995). Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « sera », « devrait », « pourrait », « serait », « peut », « vraisemblablement », « envisager », « avoir l'intention », « anticiper », « croire », « estimer », « considérer », « planifier », « prévoir », « penser », « avoir pour objectif », « avoir pour ambition », « s'engager », « viser » ou toute terminologie similaire. Ces déclarations prospectives contenues dans ce document sont fondées sur des données économiques, hypothèses et estimations établies dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné et considérées comme raisonnables par TotalEnergies à la date de publication du présent document.

Ces déclarations prospectives ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les perspectives, objectifs ou ambitions énoncés seront réalisés. Elles peuvent s'avérer inexactes à l'avenir et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées avec un écart significatif entre les résultats réels et ceux envisagés, en raison notamment des incertitudes liées à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire, ou en raison de la matérialisation de facteurs de risque tels que, notamment les facteurs de risque décrits régulièrement dans les documents de la Société, notamment son Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, son rapport annuel (Form 20-F) déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis, ainsi que les autres rapports déposés ou transmis à la SEC.

Le maintien de la cotation des actions ordinaires sur le NYSE, ainsi que la structure envisagée pour la soutenir, relèvent du pouvoir discrétionnaire de la direction de TotalEnergies, sous réserve du respect du droit applicable et des règles en vigueur sur le NYSE, ainsi que du maintien de la structure envisagée destinée à soutenir cette cotation. La cotation ainsi que la structure envisagée dépendent notamment, et peuvent être affectées par des changements relatifs au maintien de la structure envisagée pour permettre l'admission à la cotation des actions ordinaires sur le NYSE, et notamment (a) l'éligibilité des actions ordinaires au règlement-livraison et à la conservation dans le système DTC, et (b) la participation de certains autres intermédiaires, notamment un agent de transfert américain et un intermédiaire inscrit en France, ainsi que la capacité de la Société à bénéficier des dispositions du droit français applicables aux intermédiaires inscrits. La défaillance de l'un quelconque de ces intermédiaires peut affecter l'éligibilité des actions ordinaires à leur cotation sur le NYSE.

Les lecteurs ne doivent pas considérer les déclarations prospectives comme des données exactes, mais comme l'expression du point de vue de la Société à la date de publication du présent document. TotalEnergies SE et ses filiales n'ont aucune obligation, ne prennent aucun engagement et déclinent expressément toute responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou de toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou d'événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Avertissement aux investisseurs américains – Les investisseurs américains sont priés de se reporter au Form 20-F publié par TotalEnergies SE, File N° 1-10888, disponible au 2, place Jean Millier – Arche Nord Coupole/Regnault – 92078 Paris-La Défense Cedex, France, ou sur le site internet de la Société totalenergies.com. Ce document est également disponible auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330 ou sur le site Internet de la SEC sec.gov. Les investisseurs américains sont informés que nous sommes une Société Européenne (*Societas Europeaea*) de droit français et que, par conséquent, les droits de nos actionnaires en vertu du droit français, notamment le droit de participer aux assemblées générales, de proposer des résolutions lors de ces assemblées, le droits de vote et le droits aux dividendes, ainsi que la responsabilité des membres de notre Conseil d'administration diffèrent des droits et obligations des actionnaires de sociétés régies par le droit américain. Société Générale agit en France en qualité d'intermédiaire inscrit pour le compte des détenteurs des actions ordinaires de la Société inscrites au registre américain, conformément aux articles L. 228-1 et suivants du Code de commerce français, et ces dispositions peuvent entraîner des différences dans l'exercice des droits des actionnaires par rapport aux attentes des investisseurs américains. Dans l'exercice de ses fonctions, notre Conseil d'administration est tenu, en vertu du droit français, de prendre en considération les intérêts de la Société, de ses actionnaires, de ses salariés et des autres parties prenantes, en veillant dans tous les cas au respect des principes de raisonnableté et d'équité. Il est possible que certaines de ces parties aient des intérêts différents de, ou additionnels à, vos intérêts en tant qu'actionnaires.

La présente communication ne constitue pas et ne doit pas être interprétée comme constituant une offre de vente ou d'émission de titres TotalEnergies, une invitation à investir dans des titres TotalEnergies, ou encore une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de ces titres.